

COMMUNIQUÉ

Médecine générale : des signaux d'alerte majeurs sur l'avenir des soins de premiers recours

Dans le contexte de mobilisation de nombreux médecins généralistes et autres spécialistes entre le 5 et le 15 janvier 2026, le Collège de la Médecine Générale souhaite alerter les patients et les pouvoirs publics concernant l'organisation du système de santé et les conditions d'exercice de la médecine générale.

Depuis plusieurs années, les médecins généralistes sont régulièrement présentés comme responsables des difficultés d'accès aux soins. Cette analyse occulte la réalité du terrain, car partout sur le territoire, **les médecins généralistes, libéraux et salariés, assurent une présence quotidienne et maintiennent un accès aux soins, que ce soit pour le suivi au long cours ou pour la prise en charge des situations d'urgence**. Les tensions actuelles du système de santé relèvent avant tout de choix politiques structurels, dont les effets s'accumulent.

La médecine générale traverse aujourd'hui une crise profonde d'attractivité. Le manque de reconnaissance institutionnelle, l'insuffisance des moyens alloués et la fragilisation croissante des conditions d'exercice font peser un risque majeur sur le renouvellement des générations. De nombreux étudiants risquent de s'éloigner de cette spécialité pourtant essentielle, tandis que des médecins en exercice réduisent leur activité ou envisagent un départ anticipé. Cette dynamique menace directement la continuité des soins et l'accès équitable à un médecin traitant pour la population.

Plusieurs orientations récentes du PLFSS suscitent une inquiétude particulière :

- **Le recours accru à des mécanismes de contrainte plutôt qu'à la concertation**, notamment la possibilité donnée à l'Assurance Maladie d'imposer unilatéralement des évolutions tarifaires, **fragilise la pérennité des cabinets libéraux, maisons et centres de santé et, par ricochet, l'accès aux soins de proximité**
- **La focalisation sur les prescriptions d'arrêts de travail**, en faisant peser sur les médecins une responsabilité individuelle, **ne prend pas en compte les déterminants réels de leur augmentation**, en particulier la dégradation des conditions de travail et de la santé mentale de la population. Par ailleurs, il s'agit de passer de l'exigence d'une décision clinique adaptée au patient à une conformité à une norme statistique.
- Enfin, **la mise en place de sanctions liées à l'usage d'outils numériques insuffisamment fonctionnels**, tels que le dossier médical partagé, **fait peser sur les professionnels les conséquences de dysfonctionnements techniques qui ne relèvent pas de leur responsabilité**.

Le Collège de la Médecine Générale est conscient des difficultés que peuvent rencontrer les patients en raison du mouvement de grève et tient à rappeler que **les médecins restent engagés, au quotidien, pour garantir la qualité et la continuité des soins**. L'alerte portée aujourd'hui vise précisément à défendre, sur le moyen et le long terme, un système de soins accessible, fondé sur la proximité, la coordination et la qualité, et reposant sur une médecine générale attractive, reconnue et soutenue.

Le Collège de la Médecine Générale appelle à une reprise du dialogue fondée sur la concertation, la reconnaissance du travail réel des médecins généralistes et la mise en cohérence des décisions publiques avec les objectifs affichés d'amélioration de l'accès aux soins pour tous.

Paris, le 9 janvier 2026